



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@cgteduc.fr - Site : www.cgteduc.fr

Direction d'école : une proposition de loi et une démarche ministérielle inacceptables.

Alors que la priorité quotidienne des directeur-trices d'école est actuellement d'assurer le bon fonctionnement des écoles pour un retour des élèves et des personnels dans des conditions sécurisées, la députée LREM Cécile Rilhac avance une nouvelle proposition de loi modifiant la fonction de direction d'école. Cette proposition vise à donner autorité aux directeur-trices dans l'école sans changer leur statut (toujours professeur-es des écoles), en contrepartie de décharges horaires et d'une légère hausse de l'indemnité de direction. Les personnels assurant ces missions seraient alors recrutés et formés pour exercer sur des postes à profil et agiraient directement sous autorité académique. La CGT Éduc'action dénonce ce qui serait un grand pas vers un statut de direction.

Parallèlement, le ministère, tout en certifiant maintenir les travaux sur la direction d'école inscrits à « l'agenda social » suite au suicide de notre collègue Christine Renon, sonde les organisations syndicales sur le contenu du projet de loi dont l'adoption mettrait fin de fait à toute discussion.

La CGT Éduc'action est totalement opposée à cette méthode consistant à discuter d'une proposition de loi parlementaire au fondement idéologique inacceptable. Elle dénonce la volonté constante de cette députée et de certain-es de ses collègues de vouloir imposer une hiérarchie et un management dans les écoles tout en accentuant la territorialisation avec l'accord tacite du ministre. Comme cela avait déjà été le cas pour les EPSF.

La CGT Éduc'action dénonce également le calendrier qui nous est imposé et la présentation de ce projet de loi à l'Assemblée nationale le 22 juin prochain. Où est l'urgence pour qu'une telle discussion soit abordée aussi rapidement alors que les écoles, les élèves et les personnels sont en pleine tempête ? Où est l'urgence de discuter de missions hiérarchiques alors que les personnels n'ont pas la disponibilité d'échanger sur le sujet ? Où est l'urgence de relancer un tel débat sur un emploi fonctionnel alors même que la majorité des organisations syndicales et des personnels y sont opposés ? Enfin, comment ne pas s'interroger sur le surgissement de ce projet de loi dans le cadre de l'interdiction de manifester sous l'état d'urgence sanitaire, dont la CGT exige l'abrogation.

Pour la CGT Éduc'action, vouloir imposer un tel changement à l'École dans cette période tumultueuse, alors que les priorités sont autres, relève d'une nouvelle provocation ministérielle et constitue un nouveau signe de l'autoritarisme de Jean Michel Blanquer. Elle exige donc que le gouvernement signifie son opposition à la présentation de ce projet de loi.

La CGT Éduc'action rappelle qu'aujourd'hui, encore plus qu'hier, la priorité est de redonner du collectif dans les écoles pour faire face aux urgences organisationnelles et pédagogiques. Pour cela, il est urgent de mettre en place une direction d'école collégiale, avec du temps à disposition des équipes pédagogiques, avec des emplois de personnels administratifs sous statut public permettant la prise en charge des tâches administratives, mais aussi un conseil des maître-sses aux décisions souveraines. À nous d'imposer ces réelles urgences.

Montreuil, le 05 juin 2020